

tenue sous la présidence de Madame LOPA DUFRENOT, assisté(e)
de Madame NIQUET et Madame OLLIVAUX, Conseillères
En présence de Monsieur BOIDÉ, Rapporteur public
Monsieur GIRAUD, Greffier

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2411800	RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 7 octobre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour de la requérante et l'a obligée à quitter le territoire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame L	Maître BATAILLE Joël
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
02)	DOSSIER N° 2411801	RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 30 septembre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le territoire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur E	Maître PREZIOSO Rodolphe
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
03)	DOSSIER N° 2411802	RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 17 octobre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le territoire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	Maître RUDLOFF Constance (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2411805	RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 17 octobre 2024 par laquelle le préfet de Police de Paris a rejeté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le territoire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maître GONAND Benjamin
Défendeur	PREFET DE POLICE	Madame Ragueneau-Greneau
05)	DOSSIER N° 2411807	RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 7 octobre 2024 par laquelle le préfet des Alpes-de-Haute-Provence a rejeté la demande de titre de séjour de la requérante et l'a obligée à quitter le territoire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A	Maître BTIHADI Hakim (Cour)
Défendeur	PREFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	
06)	DOSSIER N° 2411808	RAPPORTEURE: Madame Micheline LOPA DUFRENOT
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 27 août 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour de requérante et l'a obligée à quitter le territoire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H	Maître VINCENSINI Vannina
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

Arrêté le 07/03/2025

Le président du tribunal